

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 30 juin 2021 à 20h30
Mairie de Dommartin-les-Remiremont : Salle Picosée Espace Culturel

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. MANSOURI Jean, M. MOREAU Régis, M. FRANCOIS Laurent, Mme DE SANTA Tiffany, Mme PREVOT Stéphanie, M. MANGEL Alain, M. CLAUDEL Antoine, Mme SIMON Marie-Odile, Mme RIEFENSTAHL Mireille, Mme L'HUILLIER Fanny

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAISON Annette à M. MANSOURI Jean, Mme GRANDEMANGE Vanessa à M. MANGEL Alain, Mme AUBRY Virginie à Mme PREVOT Stéphanie, M. LACROIX Rémi à Mme LOUIS Catherine, Mme ROUSSEY Elise à Mme DE SANTA Tiffany

Absent(s) ayant donné procuration : Mme THIERRY Sandra à M. CLAUDEL Antoine

Absent(s) : M. DERVAUX Bruno, M. MILLOTTE Jérôme

A été nommé secrétaire : M. MANGEL Alain

Ouverture de séance

Mme Catherine LOUIS, Maire, ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 23 juin 2021.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Elle est ensuite passée à l'examen de l'ordre du jour.

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble sis 1450 rue de la Poirie appartenant à SCI Marithé
- Un immeuble sis 1438 rue de la Poirie appartenant à SCI Marithé
- Un immeuble sis 132 rue Sur la Rive appartenant à Mme et Mr Alain FEBVAY
- Un terrain sis rue de la Fosse appartenant à Mr Bernard CAYRE
- Un immeuble sis 157 rue des Neufs Prés appartenant à Mme et Mr Jean VERRELLE
- Un immeuble sis 75 rue Sous la Voie appartenant à SCI Marithé
- Un immeuble sis 81A impasse de Pont appartenant à Mr Vincent LABADIE
- Un immeuble sis 132 rue du Rapré appartenant à Mme BERNET Anne-Marie
- Un immeuble sis 223 rue de la Poirie appartenant à SCI Le Vert Pré
- Un immeuble sis 1800 rue de Pont appartenant à Mr Pierre MICHELS
- Un immeuble sis 211 rue du Cèdre appartenant à Mr Jean-Baptiste PERINET
- Un immeuble sis 811 rue de la Poirie appartenant à Mr Guy PETITJEAN

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'exposé de Madame le Maire et approuve son compte rendu relatif à la délégation qui lui a été accordée.

Modification règlement du cimetière

L'article 31 bis prévoit que les monuments pour les tombes cinéraires ne peuvent pas excéder 50 cm de hauteur, il serait nécessaire de permettre 70 cm de hauteur pour permettre la réalisation de stèle plus fonctionnelle permettant des décorations et enseignes personnalisées. Le Conseil Municipal accepte la modification du règlement du cimetière à l'unanimité.

Soumission de la parcelle Maugain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la soumission à l'ONF de la parcelle C 677 qui a été donnée à la commune par Madame Maugain.

Projet parking de l'Ecole

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création d'un parking pour l'école maternelle.

Projet « La Bruche »

Dans le cadre du projet solaire à La Bruche, le conseil municipal de Dommartin-lès-Remiremont avait délibéré en faveur de la création de zones de compensation sur des terrains attenants au projet.

Entre temps, suite à des échanges avec le bureau d'étude naturaliste, il a finalement été jugé qu'il serait souhaitable de renforcer ces mesures afin de s'assurer d'une meilleure acceptabilité par l'administration. Le Conseil accepte à l'unanimité les deux nouvelles propositions de compensation.

L'implantation d'une borne IRVE

Le Conseil Municipal à l'unanimité Décide de transférer la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

Pris en charge des transports scolaires

Le tarif des cartes de transport pour les collégiens et les lycéens ont changé. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter la prise en charge qui passera de 90 euros à 94 euros par enfant.

Budget forêt

Un administré n'ayant pas pu à cause de la situation sanitaire réaliser son lot de nettoyage demande le remboursement des 50 euros qu'il avait versés, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce remboursement.

Décision modificative au budget

Suite au sinistre de la boulangerie, il y a lieu de modifier le budget permettant ainsi de régler les travaux à venir sachant que nous avons déjà reçu 80% du remboursement par notre assurance. Le Conseil à l'unanimité vote la DM1 suivante

Dépense investissement : Compte 2313 : + 52 000 euros

Recette d'investissement Compte 7788 : + 52 000 euros

Modification du coefficient correcteur

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a voté le taux des taxes foncières, le DGFIP nous a envoyé un mail pour nous prévenir qu'il y avait une anomalie informatique et que notre coefficient correcteur s'établit après rectification à 0,753832.

Toutefois, l'effet du coefficient correcteur aboutira à une contribution de 152 485 € au lieu de 152 393 € du fait de l'augmentation des bases de foncier bâti.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Demande de subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour réaliser le diagnostic du système d'alimentation en eau potable.

Passage à la M57

Louis Catherine

Il est proposé à la commune d'expérimenter dès le 1^{er} janvier 2022 à la nouvelle nomenclature comptable M57. Aussi le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à cette expérimentation.

Modification du nombre d'heure d'un poste d'adjoint technique

Par délibération du conseil municipal en date du 3/7/2014 un poste d'adjoint technique a été créé pour 24 heures hebdomadaires réduit à 15 heures par délibération en date du 11/02/2016 suite à la mise en place des NAP.

Depuis 2017, le poste a évolué compte tenu du nombre d'élèves accueillis en périscolaire, pour exemple nous sommes passés de 65 enfants à la cantine en 2016 à 124 en 2021, aussi afin d'éviter des majorations et donc un coût supplémentaire, il semble nécessaire de modifier les heures de ce poste et de le passer de 15 à 20 heures. Aussi le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier le nombre d'heures du poste.

Informations

Conseil municipal des enfants

- Balade pédestre au chalet de la Grande Goutte le 2 juin 2021 avec un goûter
- Invitation pour planter des arbres fruitiers le long de la voie verte
- Réflexion pour la rentrée sur les futurs projets.

Points travaux

- La climatisation au dortoir de l'école maternelle est opérationnelle
- Le projet d'aménagement du bourg centre est en cours de prochaines réunions sont prévues pour finaliser les propositions du bureau d'études.

- Le diagnostic eau est en cours et sera en parti financé par l'agence de l'eau
- Des pancartes seront installées pour interdire les vélos et les jeux de ballons près de l'Escape Culturel

- Le marché triennal de voiries est en cours d'analyse
- Une réflexion est enclenchée pour trouver un nom pour la place où il y avait l'espace Louis Gérard

- La réparation du clocher est terminée
- L'inauguration de l'Espace Culturel est prévue le 28 août 2021
- Les travaux pour l'éclairage du stade de football commenceront dans les semaines à venir selon la disponibilité des entreprises.

- L'orgue vient d'être classé monument historique.

- Le jeu des 1000 euros de France Inter se déroulera à l'Espace Culturel le 5 septembre 2021.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 30 septembre 2021

Alain Mangel